

DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE
L'AERODROME SISTERON-VAUMEILH

HOTEL DE VILLE	B.P. 100	04203 SISTERON CEDEX
----------------	----------	----------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

Séance ordinaire du 20 janvier 2025

L'an deux mille vingt cinq
Et le vingt janvier
À 17h00

Membres en exercice	15
Membres présents	9
Procurations	
VOTES	9
POUR	9
CONTRE	
ABSTENTION	
Date de convocation	06/01/2025

Le Conseil Syndical, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé dans la salle de réunions de l'Hôtel de Ville de Sisteron, sous la présidence de GALLO C.

PRESENTS : M. GALLO, M. BOY, MME GALANTINI, M. LAUGIER, MME COLLOMBON, M. HERNANDEZ, M. POMMET, M. JAFFRE, MME JOURDAN,

ABSENTS : MME PELOUX, MME LOUVION, M. PIK, MME GREZSINSKI, M. BUIATTI, MME AUDIBERT

POUVOIRS :

Secrétaire de séance : MME GALANTINI

2025-1-6

Objet : Redevance aéroportuaire - Année 2025

Monsieur le Président rappelle au Comité syndical que l'article R.232-2 du Code de l'aviation civile autorise la perception par le délégataire de service public de l'aérodrome de redevances aéroportuaires dont le montant est fixé par la collectivité délégante ; ces redevances pour services rendus sont perçues par l'exploitant dès lors qu'un usager utilise les terrains, infrastructures, installations, locaux et équipements mis à disposition.

Le Président propose au Comité Syndical de fixer à partir du 1^{er} janvier 2025 les redevances aéroportuaires selon tarifs et modalités ci-dessous :

- ➔ Catégorie « aéronef léger » = 10 € la journée
- ➔ Catégorie « par aéronef léger basé » = forfait 200€ à l'année

Le Comité Syndical,
Où cet exposé, après en avoir délibéré,
A l'Unanimité

ACCEPTE les modalités et tarifs des redevances aéroportuaires de l'aérodrome Sisteron-Vaumeilh à compter du 25 mars 2024

Pour copie conforme :

LE PRÉSIDENT,
Christian GALLO

REÇU EN PREFECTURE

le 20/01/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-25 04 00884-2025 0120-2025_1_6-DE

REÇU EN PREFECTURE

le 20/01/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-25 04 00884-2025 0120-2025_1_6-DE